

Le 27 juillet 2018,

Compte rendu de la visite de site

Lieu : Gascogne, Commune de mirebalais

REF : ITB/UNDP/HAI/18/244 – Construction et réhabilitation du système d’adduction d’eau potable

Etaients présents à cette visite

- 12 firmes (liste de présence en annexe)
- 1 représentant (Unité des achats – PNUD)
- 3 représentants (du projet PNUD)
- 1 représentant (Casec de la section de la section communale)

Objectif de la visite : Mise au point sur la fiche technique et le cahier des charges dans le but de faciliter une meilleure compréhension des termes de références par les soumissionnaires.

Ordre du jour :

- Accueil des participants et propos d’ouverture ;
- Visite des lieux ;
- Mise au point sur les exigences de l’appel d’offres (fiche technique) ;
- Questions – réponses formulées par les potentiels soumissionnaires présents lors de la visite
- Clôture de la visite.

Questions des participants :

1. Saviez-vous où se trouve le débit de la source ?

- Réponse : Non ! La source existe mais on n’a pas fait l’étude qui pourrait nous indiquer la position du débit de la source.

2. Est-ce qu’une étude topographique a été conduite avant le lancement de cette demande de travaux ?

- Réponse : Non ! Le PNUD n’a pas réalisé une étude.

3. Doit-on également faire des réparations au niveau des réservoirs ?

- Réponse : Il faudra effectuer exactement les travaux demandés dans le cahier des charges.

4. Avez-vous l’altimétrie du captage de l’eau ?

- Réponse : Non puisqu’on n’a pas conduit une étude du projet qui consiste à réhabiliter un système existant.

5. A quelles profondeurs sont passés les tuyaux ?

➤ Réponse : Les tuyaux seront passés à 50 cm pour arriver dans la rivière et même traverser à 300 cm de profondeur

6. Serait-ce à nous autres de conduire une étude topographique si oui les frais seront -il couverts par le maître d'ouvrage ?

➤ Réponse : si vous jugez nécessaire de faire une étude, ce sera à l'entrepreneur de payer les frais. Il faudrait Préparer votre offre financière en conséquence.

7. Ou se trouve l'emplacement du mur de soutènement indiquer dans le cahier de charge,

➤ Réponse : Le mur de protection se trouve en face du réservoir de captage de la source

8. Il ne serait pas possible de faire la peinture à l'intérieur du réservoir comme vous l'indiquer dans le cahier de charge, car la peinture est toxique pour la santé, qu'en pensez-vous ?

➤ Réponse : Oui, On appliquera la peinture qu'à l'extérieur du réservoir.

9. Pour quel période de temps le réservoir a-t-il retenu l'eau lors du test ?

➤ Réponse : On a fait le test et la distribution pour voir si le système fonctionne. Le système fonctionne normalement.